



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre plaguicidas
Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

RAPPORT PROVISOIRE

Le Rapport provisoire présente une mise à jour des travaux des quatre sous-comités techniques du Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA sur les pesticides, depuis juin 1998. Le document sera à l'étude à la réunion du Conseil exécutif du GTT prévue pour les 14 et 15 décembre 1998, à Ottawa. Le document est structuré en fonction des sous-comités techniques : résidus dans aliments, examen conjoint sur les pesticides chimiques, renforcement des capacités de réglementation et réduction des risques.

Vous pouvez obtenir les feuilles de projets détaillées diffusées le 17 août 1998, en même temps que le rapport final de la réunion de juin du GTT de l'ALENA, sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au Canada¹ ou sur celui de l'Office of Pesticides Programs (OPP)¹ de l'Environment Protection Agency des États-Unis. Des exemplaires sur support papier sont disponibles à l'OPP Public Docket situé à la pièce 119 du Crystal Mall #2, 1921 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia (tél. : (703) 305-5805).

Le 16 novembre 1998

¹

<http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla>

<http://www.epa.gov/oppfead1/international/naftatwg>

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE L'ALENA SUR LES PESTICIDES

RAPPORT PROVISOIRE

Le 16 novembre 1998

INTRODUCTION

La dernière réunion du groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides a eu lieu à Mexico, du 8 au 10 juin 1998. Le compte rendu, avec les fiches de projet et les plans de travail, a été transmis aux intervenants le 17 août 1998. La prochaine rencontre du Conseil exécutif du GTT devrait avoir lieu à Ottawa, les 14 et 15 décembre 1998. Le conseil examinera alors l'état des travaux du groupe de travail et se penchera sur les nouveaux dossiers. Comme préparation à cette réunion, nous proposons le présent document, un rapport sur les différents projets en cours faisant état de l'avancement des travaux depuis le mois de juin. En outre, nous ferons circuler les fiches de projet et les plans de travail des activités de chacun des quatre sous-comités techniques en vue de l'assemblée annuelle du groupe de travail technique de l'ALENA qui doit avoir lieu en mai 1999 aux États-Unis.

RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS TECHNIQUES

A. Sous-comité des résidus dans les aliments

Le document intitulé *Procedures for the Identification and Resolution of NAFTA Pesticide Trade Irritants* (méthodes d'identification et d'élimination des sources de différends commerciaux entre les pays signataires de l'ALENA) a été présenté à l'approbation du Conseil exécutif à la réunion de l'ALENA de juin à Mexico. À l'époque, les intervenants avaient signalé un différend de catégorie A (c.-à-d. des cas signalés comme n'étant pas conformes aux exigences), celui de l'**acéphate** qu'on retrouve sur les pommes de terre du Canada exportées aux États-Unis. Il reste encore à régler les deux premiers différends signalés en mars 1996, soit celui du **méthamidophos** trouvé sur les courges et les fraises (Mexique) et celui du **chlorothalonil** sur les poivrons (Mexique).

- O **Chlorothalonil** - L'Environmental Protection Agency (l'EPA) des États-Unis a terminé le *Re-registration Eligibility Document* (RED) (document sur l'admissibilité à la réhomologation). Il y est notamment question des risques que présente l'éventuelle utilisation du chlorothalonil pour le traitement des poivrons : on conclut que le risque global associé à ce produit est acceptable. L'EPA prévoit établir la limite maximale de résidu (LMR) applicable à cette forme d'utilisation avant la fin de l'année.
- O **Acéphate et méthamidofos** - Comme ces deux produits sont des organophosphates (OP), ils ne sont pas admissibles au processus accéléré. Il faudra examiner ces différends commerciaux dans le cadre de la réévaluation des LMR actuellement applicables aux OP, comme le prévoit la loi américaine sur la protection de la qualité des aliments (*Food Quality Protection Act* (FQPA)).

A2. Lignes directrices de l'ALENA concernant l'établissement de LMR relatives aux pesticides pour les produits importés

Le sous-comité des résidus dans les aliments a convoqué une réunion les 15 et 16 juillet à Washington (D.C.) pour examiner à fond les aspects techniques de ce dossier. Cette rencontre s'est révélée un succès, car elle a permis aux participants de bien mieux comprendre les différents points de vue avancés, ce qui ne sera pas sans utilité pour l'élaboration de l'approche suivant laquelle ce grand dossier sera traité dans le cadre de l'ALENA. Une notion importante est venue s'ajouter, celle de « l'approche progressive » suivant laquelle on pourrait tirer meilleur parti des travaux de la réunion mixte sur les résidus des pesticides et des examens nationaux, lesquels sont bien appuyés par des données accessibles.

Le sous-comité suit également les progrès d'un projet de collaboration entre le Forum sur les pesticides de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne : il s'agit de définir l'ensemble de données de base nécessaire à la détermination des LMR. Les lignes directrices canadiennes sur les résidus chimiques ont été fournies à titre de document de fond pour ces travaux.

Les LMR de durée limitée définies aux articles 18 et 5 de la loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (*Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act* (FIFRA)) sont actuellement revues en considération des violations de la frontière canado-américaine. Ces travaux devraient être terminés à la fin de novembre, et les conclusions seront examinées par le sous-comité des résidus dans les aliments.

A3. Élaboration d'une méthode uniforme d'évaluation de l'exposition aux pesticides par les aliments

À la réunion de l'ALENA de juin, à Mexico, il a été décidé d'allouer plus de temps à ce projet pour que tous les documents de l'EPA sur la méthodologie de l'évaluation des risques d'origine alimentaire puissent être traduits en espagnol. Le Mexique veillera à la traduction et les commentaires concernant les méthodes d'évaluation des risques liés à l'exposition chronique et aiguë d'origine alimentaire seront présentés au plus tard en juin 1999. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (l'ARLA) et l'EPA ont convenu d'une approche commune dans l'utilisation d'une méthodologie d'analyse probabiliste pour l'évaluation des risques liés à l'exposition aiguë d'origine alimentaire.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des risques (exposition aiguë et chronique) d'origine alimentaire sont entièrement harmonisées entre le Canada and les États-Unis; il ne reste plus qu'à préparer un certain nombre de groupes de données particuliers à chaque pays (p. ex. concernant la proportion de cultures traitées) pour que la mise en application soit complète.

A4. Définition de protocoles acceptables pour les essais sur les résidus

L'ARLA et l'EPA ont présenté leurs commentaires sur la première ébauche du protocole préparée par le Mexique. On signale notamment qu'il faut définir le plan d'étude, la notification d'étude et la description de l'étude en plus de préparer une introduction et une explication des objectifs visés. On souhaite également qu'aucune nouvelle exigence ne s'ajoute à celles déjà énoncées dans les lignes directrices canado-américaines sur les résidus chimiques. Ces commentaires sont actuellement incorporés au protocole et la nouvelle version sera transmise aux intervenants avant la fin de novembre, conformément au plan de travail publié.

A5. Expansion des cartes des zones de résidus aux États-Unis et au Mexique

La Section d'analyse spatiale et d'applications géomatiques, Division de l'agriculture de Statistique Canada a reçu du Mexique la totalité des données de recensement sous forme numérique. Jusqu'ici, l'équipe SAGA a mené à bien la préparation des cartes de base. Elles subiront le processus interne d'assurance de la qualité, puis seront présentées à l'approbation du Mexique.

La définition des régions et des zones d'essai au champ devrait être achevée pour le 15 novembre, ce qui permettra de terminer la carte de la zone mexicaine au plus tard à la fin de décembre 1998 et de la transmettre à l'EPA et à l'ARLA, conformément au plan de travail publié.

A6. Atelier sur les formes d'utilisation limitée - Production coordonnée de données sur les résidus au champ

Le Canada et le Mexique ont participé à l'atelier que le *Department of Agriculture Interregional 4 (IR-4)* américain organise annuellement sur les formes d'utilisation limitée (septembre 1998, Orlando, Floride) : on y a choisi des projets d'étude coordonnée sur les résidus au champ pour la saison de croissance de 1999. Le Mexique participait pour la première fois à cet atelier : sa présence à ces travaux, qui a été très enrichissante pour tous, devrait lui permettre de participer dans une mesure plus complète l'an prochain.

Grâce à la participation du Canada à la rencontre de planification de l'IR-4 tenue les 20 et 21 octobre au New Jersey, cinq combinaisons de pesticides et de cultures ont été retenues comme projets conjoints pour la campagne de 1999 : le tébuconazole pour le traitement des oignons verts, le pirimicarbe pour le traitement du céleri, le pyridaben pour le traitement des cerises et l'azoxystrobin pour le traitement du brocoli et du chou. On a communiqué à l'IR-4 le nom des principaux chercheurs et des établissements où seront faits les essais. Les travaux prévus dans ce domaine ont été achevés avant l'échéance, ce qui témoigne de l'esprit d'harmonisation qui règne au sein des organisations de producteurs et des groupes du secteur de la transformation d'aliments, esprit qui est l'un des gages de l'uniformité qui devrait dorénavant caractériser la réglementation des pesticides dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

B. Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques

B1. Produits chimiques à risques réduits

L'examen conjoint du diflufenzopyr (Distinct, Tomen-Bayer) et du fenhexamid (Elevate, BASF) avance dans les délais prévus. Des échanges préliminaires ont eu lieu avec les fabricants au sujet d'autres produits susceptibles d'être présentés à un examen conjoint, notamment dans le cadre d'un projet tripartite auquel participerait le Mexique.

L'expérience des examens conjoints a donné la possibilité au personnel de l'ARLA et de l'EPA de mieux comprendre les pratiques de réglementation et les approches appliquées à l'évaluation des risques dans chacun des deux organismes. Les leçons tirées de cet exercice peuvent facilement être appliquées à un ensemble d'activités conjointes plus étendu portant sur les ingrédients actifs. À sa réunion de décembre, le Conseil exécutif examinera le programme d'examen conjoint pour déterminer s'il y a lieu d'apporter des changements opérationnels à l'ARLA et à l'EPA afin de faciliter le processus des examens conjoints.

B2. Recherche de produits susceptibles de faire l'objet d'un partage du travail

Jusqu'ici, l'EPA et l'ARLA se sont échangés les résultats de l'examen de quelque 80 produits. Il s'agissait de produits dont l'examen avait été entrepris dans les deux pays et d'autres, déjà homologués dans un pays, pour lesquels une demande d'homologation était présentée dans l'autre pays. La gamme de produits qui ont ainsi fait l'objet d'échanges est complète, et va des produits chimiques traditionnels jusqu'aux biopesticides et aux antimicrobiens. Les produits pouvant remplacer les OP et les produits à risques réduits ont surtout retenu l'attention. L'EPA et l'ARLA ont échangé leurs plans de travail et leurs calendriers d'examen pour déterminer si d'autres produits, parmi ceux dont l'examen est prévu, pourraient faire l'objet d'un partage du travail. Dorénavant, on s'efforcera aussi d'accroître les possibilités d'interaction entre les deux organismes pour l'évaluation des risques des ingrédients actifs.

B3. Partage d'information - Carbofuran

L'EPA et l'ARLA ont terminé l'évaluation scientifique d'un programme de surveillance sur le terrain portant sur le risque que présente pour les oiseaux l'exposition au carbofuran granulaire à 5 % (5G). Les autorités de réglementation canadiennes n'ont pas encore décidé si elles continueront d'autoriser l'utilisation du 5G. Aux États-Unis, cette préparation granulaire n'est plus homologuée pour le traitement du canola depuis 1997.

B4. Réévaluation et réhomologation conjointes des agents de préservation du bois à haut rendement

L'atelier organisé à Washington (D.C.) du 5 au 7 mai 1998 par l'EPA, l'ARLA et Environnement Canada visait trois grands objectifs : examiner les aspects scientifiques relatifs à la présence de contaminants dans le pentachlorophénol, définir l'approche à appliquer pour intégrer les considérations ressortant de cet examen au processus d'évaluation des risques du pentachlorophénol et élaborer des plans de travail détaillés sur

ce qui reste à faire concernant l'évaluation scientifique de toutes les substances considérées. Les plans de travail détaillés sur le pentachlorophénol, l'arséniate de cuivre chromé (ACC) et la créosote, récemment revus, feront l'objet de révisions en cours d'application.

Les évaluations environnementales préliminaires sont achevées pour le **pentachlorophénol**; le modèle d'évaluation environnementale du lessivage du pentachlorophénol du bois traité est en voie d'élaboration. L'évaluation de risque de l'EPA devrait être terminée au plus tard à la fin de 1998. Celle de l'ARLA sera menée à terme une fois qu'on aura estimé la concentration de microcontaminants (dioxines et furannes) libérés par le pentachlorophénol. Des représentants de l'ARLA assisteront au *Cumulative Risk Practicum*, un événement organisé par l'EPA qui aura lieu les 12 et 13 novembre à Chicago; ils y discuteront d'approches visant à utiliser le pentachlorophénol comme étude de cas dans l'évaluation environnementale.

L'EPA et l'ARLA ont terminé l'examen des données de toxicologie relatives au pentachlorophénol, et le processus d'examen par les pairs est commencé. On a déjà travaillé à définir des stratégies en vue de l'évaluation de l'exposition humaine. Dans le cas de l'ACC et de la **créosote**, l'élaboration des protocoles d'évaluation de l'exposition professionnelle a progressé.

Un atelier conjoint (organisé pour donner suite au programme de travail défini en mai) sur les agents de préservation du bois à haut rendement (pentachlorophénol, ACC et créosote), d'abord prévu pour septembre 1998, a été reporté à une date ultérieure, en 1998 ou au début de 1999, en grande partie à cause d'autres projets prévus en priorité au budget de l'EPA. Cet atelier doit permettre d'examiner diverses questions scientifiques liées au parachèvement des évaluations des risques pour l'environnement et pour l'humain et d'étudier les possibilités et les divers aspects de la gestion des risques dans le contexte du processus décisionnel. À sa réunion de décembre, le Conseil exécutif donnera plus de précisions sur la tenue de cet atelier, car il s'agit d'une étape importante des travaux qui restent à faire sur le pentachlorophénol.

Comme le pentachlorophénol et les contaminants qu'il libère attirent de plus en plus l'attention dans le monde, on a jugé préférable de différer les travaux relatifs à l'ACC et à la créosote. L'atelier conjoint sur les agents de préservation du bois à haut rendement sera l'occasion de décider du nouveau calendrier des travaux à faire pour mener à bien l'évaluation des risques pour l'environnement et pour l'humain attribuables à ces deux composés.

B5. Harmonisation de l'évaluation des pesticides à usage non agricole (antimicrobiens)

Le projet sur les antimicrobiens qu'a lancé le GTT précède celui que l'OCDE a entrepris sur les biocides, mais les buts fondamentaux des deux projets sont comparables (à l'exception des travaux portant sur les lignes directrices sur les essais). Ainsi, les priorités du projet de l'ALENA sont conjuguées à celles du projet de l'OCDE, ce qui permet de tirer le maximum des ressources. Le plan de travail que le comité directeur a préparé pour le projet sur les biocides de l'OCDE à sa réunion des 9 et 10 juin 1998, à Washington (D.C.), comporte les éléments suivants :

- O harmonisation des exigences en matière de données dans toutes les disciplines et pour toutes les formes d'utilisation des produits chimiques non agricoles;
- O harmonisation des approches appliquées à l'évaluation de l'exposition de l'environnement et des humains aux agents de préservation du bois et aux agents antisalissure;
- O mise en commun des documents d'étude sur les produits chimiques non agricoles;
- O élaboration de lignes directrices harmonisées sur les essais d'efficacité et sur certains aspects particuliers aux biocides comme le lessivage du bois traité.

Dans une étude récemment effectuée par l'OCDE sur la réglementation des biocides et les exigences en matière de données, on a fait une comparaison des données en fonction des formes d'utilisation. Cette comparaison comprend donc les exigences bilatérales de l'ARLA et de l'EPA dans toutes les disciplines auxquelles fait appel le plan de travail de l'ALENA.

Auparavant, une comparaison particulièrement approfondie avait été faite par l'ARLA et l'EPA sur les exigences de niveau croissant concernant les essais employés pour évaluer les effets sur la santé humaine des formes d'utilisation autres que le traitement de produits alimentaires. Cette comparaison a fait ressortir une différence d'approche dans l'évaluation des effets toxiques des antimicrobiens sur la reproduction. L'ARLA et l'EPA ont examiné les différences relevées et les diverses autres formes d'exigences en matière de données qui pourraient remplacer les modalités en usage; il en sera question dans la partie consacrée aux antimicrobiens (158W) du préambule du *Code of Federal Regulations* américain qui sera présenté au cours de l'hiver 1998.

En attendant que le Forum sur les pesticides de l'OCDE ait approuvé le nouveau plan de travail sur les biocides, en novembre 1998, l'ARLA fera une comparaison approfondie des exigences en matière de données concernant les agents antisalissure et les agents de préservation des matériaux; cette comparaison devrait aboutir à l'harmonisation des exigences de l'ARLA et de l'EPA en matière de données sur ces formes d'utilisation. En outre, l'OCDE prévoit organiser deux ateliers sur les agents de préservation du bois, l'un sur l'exposition humaine, l'autre sur l'exposition de l'environnement. L'EPA et l'ARLA s'attendent à ce que ces ateliers deviennent le fondement d'échanges entre le Canada et les États-Unis sur les exigences en matière de données concernant les agents de préservation du bois.

L'EPA, l'ARLA et la *California Environmental Protection Agency* travaillent ensemble à l'élaboration de lignes directrices conjointes sur l'évaluation des données concernant l'exposition post-application aux pesticides de tous genres, y compris les antimicrobiens (voir C6).

B6. Amélioration de la coordination de la réhomologation, de la *Food Quality Protection Act* (FQPA) et du processus de réévaluation

Le 17 juillet 1998, l'ARLA a rencontré un ensemble diversifié d'intervenants comprenant notamment des provinces, des organisations de producteurs et des représentants de l'industrie des pesticides, pour discuter de la collecte de données sur les formes d'utilisation importantes ou critiques qu'on fait des insecticides aux organophosphates

(OP) et au carbamate au Canada. Le mode de présentation des données utilisé est compatible avec celui de l'EPA. Cette information sera essentielle à l'ARLA pour déterminer l'impact des activités de réglementation qu'elle a entreprises en vue de satisfaire aux exigences de la FQPA sur les cultures et la force concurrentielle canadiennes.

L'ARLA est à constituer une collection d'études internationales sur les pesticides pour appuyer son travail de réévaluation. La base de données sur les études concernant les pesticides créée par le secrétariat du Forum sur les pesticides de l'OCDE est très utile pour ce projet.

L'ARLA a pu profiter des documents que l'EPA a produits sur les dangers attribuables aux pesticides ainsi que des décisions rendues sur les facteurs de sécurité en vertu de la FQPA au sujet des 16 premiers OP dont la LMR a été réévaluée. Le public a également accès aux évaluations de risque que l'EPA a produites sur ces OP par l'*EPA Public Docket* ainsi que sur l'Internet.

C. Sous-comité sur le renforcement des capacités de réglementation

C1. Harmonisation des protocoles d'étude sur le devenir et la toxicité des produits dans l'environnement

Toxicité des produits dans l'environnement

L'harmonisation des essais portant sur les plantes non visées qui devait être effectuée par l'EPA et l'ARLA pour décembre 1998 a été reportée suivant le programme présenté ci-après, le but étant de présenter des documents définitifs à l'approbation du GTT en juin :

- O La version définitive du programme d'évaluation des plantes aquatiques non visées a été achevée le 15 octobre 1998. Un document sur l'évaluation des plantes aquatiques non visées est en cours de préparation; la version définitive devrait être prête pour janvier 1999, à temps pour la rencontre du *Science Advisory Panel* (SAP) américain prévue pour mai 1999.
- O Le programme d'évaluation des plantes terrestres non visées est en cours de préparation. Un document sur les essais portant sur les plantes terrestres non visées est également en cours de préparation; la version définitive devrait être prête pour le 1^{er} avril 1999, à temps pour le *Science Advisory Panel* en mai 1999. Entre temps, l'ARLA accepte les exigences actuelles de l'EPA concernant les plantes non visées.

Devenir des produits dans l'environnement

Le protocole sur les études de dissipation dans les champs, que l'ARLA et l'EPA élaborent conjointement, initialement prévu pour août 1998, a été reporté. Ce protocole a été présenté au SAP, le 15 octobre 1998 à Washington (D.C.), ainsi qu'à la 90^e assemblée annuelle de l'*American Society of Agronomy*, le 19 octobre 1998 à Baltimore (Maryland).

À l'exception du nombre d'essais sur le terrain et de la sélection des parcelles, tous les points que l'EPA et l'ARLA devaient harmoniser l'ont été; les deux points qu'il reste à régler seront abordés dans le cadre du projet de carte canado-américaine des écorégions. Le SAP a fait parvenir ses commentaires sur le protocole; il en sera question en mars, à la prochaine réunion conjointe de l'équipe technique de l'EPA et de l'ARLA, le but étant de présenter un document définitif à l'approbation du GTT de l'ALENA à la réunion de juin 1999.

C2. Carte canado-américaine des écorégions pour les études de dissipation dans les champs

L'équipe chargée du projet s'est réunie en juillet et en octobre 1998 : il a été question de l'organisation et de la mise en oeuvre d'un système d'appui des décisions (SAD), des groupes de données, des bases de données et de la distribution des données, ainsi que des conséquences de la distribution des données au public. Pour limiter autant que possible le danger que des données soient mal utilisées, deux versions seront préparées : une pour le public, où l'accès aux données sous-jacentes sera limité, et une autre d'usage interne, avec accès sans restriction. L'équipe a convenu d'ajouter au système d'appui des groupes de données additionnels, comme des données démographiques (par état et par pays) ainsi que des données hydrographiques. Chaque agence s'occupera de tenir à jour les bases de données sous-jacentes de son pays en veillant à ce qu'elles demeurent compatibles avec les bases correspondantes de l'autre pays. En octobre 1998, l'EPA et l'ARLA ont conjointement présenté le prototype au SAP dans le cadre des travaux consacrés au protocole sur les études de dissipation dans les champs, et à la 90^e assemblée annuelle de l'*American society of Agronomy*, à Baltimore (Maryland). Le parachèvement du projet SAD a de nouveau été différé, cette fois-ci de cinq mois, car certaines difficultés se sont posées lorsqu'on a voulu rendre compatibles les banques de données canadiennes et américaines sur les sols. Lorsqu'il se réunira, en décembre, le Conseil exécutif se prononcera sur les moyens d'accélérer le processus, le but étant d'achever le projet pour juillet 1999, comme il a été proposé.

C3. Présentation et examen des demandes d'homologation par voie électronique

Mise en place du système CADDY (*Computer Aided Dossier and Data Supply*)

Nous avons établi des rapports étroits avec les responsables de l'élaboration des présentations et des normes d'archivage CADDY de l'Union européenne. À la réunion du 21 septembre 1998 du groupe de direction des États membres de l'Union européenne - projet CADDY, il a été question de divers outils d'examen améliorés qui surpassent la norme d'archivage CADDY.

L'ARLA a reçu une première demande en quatre formes : imprimé, CADDY, PDF et Web. Les présentations électroniques font partie d'un projet pilote mené par les examinateurs et sont comparées à l'imprimé à divers égards : utilité du logiciel comme outil d'évaluation, technologie de l'information, matériel et conditions ergonomiques nécessaires et potentiel d'augmentation de l'efficacité. Ces comparaisons sont réalisées de façon méthodique. Les résultats préliminaires concernant le logiciel, le matériel et les conditions ergonomiques sont accessibles sur demande à l'ARLA.

L'EPA donne sur l'Internet des conseils en complément des disques compacts CADDY pour ceux qui souhaitent présenter une demande d'homologation au moyen de CADDY ou communiquer des dossiers supplémentaires. On peut retrouver les documents à www.epa.gov/CADDY et les intéressés sont invités à communiquer leurs commentaires. On est à installer le logiciel *CADDY Retrieval* ainsi que des écrans de 20 pouces sur les postes de travail des 19 examinateurs de l'EPA. Aux États-Unis, les demandeurs d'homologation sont encouragés à utiliser CADDY pour présenter leurs demandes.

Coordination continue par le sous-groupe de la GRIT (*Global Regulatory Information Technology*)

Le Canada et les États-Unis participent aux travaux du sous-groupe de la GRIT. Ce sous-groupe, qui relève du Forum sur les pesticides de l'OCDE, réunit des représentants des autorités de réglementation des pesticides des États-Unis, du Canada, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Australie, des États membres de l'Union européenne, en plus de représentants du secrétariat du Forum sur les pesticides, de l'*European Crop Protection Association*, de l'*American Crop Protection Association* et de l'industrie canadienne.

On fera un compte rendu des derniers travaux du sous-groupe après la réunion de la GRIT, prévue pour le 5 novembre.

Exploration d'autres méthodes de présentation et d'examen des demandes d'homologation par voie électronique

L'ARLA a convié les intervenants intéressés à une expérience pilote sur le dispositif d'échange de documents. Un certain nombre d'options ont été formulées en fonction de l'usage auquel le document devrait être destiné, du système-auteur et de divers autres facteurs. L'essai de ces options vise à évaluer diverses méthodes devant faciliter l'échange électronique de documents produits par traitement de texte avec nos partenaires et ce, partout dans le monde; il s'agit de voir ce qui peut être gagné en efficacité et de déterminer dans quelle mesure les méthodes évaluées peuvent être utilisées pour publier de l'information sur le Web. En outre, cette expérience permettra de formuler des recommandations susceptibles de faciliter les échanges électroniques de documents, recommandations qui seront acheminées par l'entremise de l'OCDE.

Les essais de présentation et d'évaluation électroniques de textes d'étiquettes que l'EPA a réalisés ont donné de bons résultats : quelques étiquettes modifiées ont été communiquées par voie électronique, et les examinateurs ont utilisé un logiciel de comparaison de textes qui leur a permis de travailler plus vite et plus rapidement. L'EPA se propose maintenant d'étendre cette expérience à un ensemble plus varié de détenteurs d'homologation, et plus particulièrement à ceux qui modifient fréquemment leur homologation.

C4. Aspects réglementaires des produits et méthodes de lutte utilisés en aquaculture contre les maladies et les ravageurs

La *Food and Drug Administration* américaine a participé à la réunion de l'ARLA sur l'examen scientifique de la cyperméthrine, en mai 1998. Le projet, prévu pour septembre, a été différé. La version définitive de l'ébauche de stratégie de lutte intégrée contre le pou

de poisson sera distribuée; les commentaires doivent être parvenus pour la fin de novembre 1998. La procédure de collaboration entre l'ARLA et l'EPA sur les produits d'aquaculture devrait être prête en février 1999.

C5. Harmonisation des documents d'orientation de l'OCDE concernant la préparation et la présentation des demandes d'homologation par l'industrie et la préparation des rapports d'évaluation par les organismes de réglementation

L'élaboration des documents d'orientation de l'OCDE concernant la préparation des dossiers (données) présentés par l'industrie et des monographies (rapports d'évaluation présentés par les pays) a progressé. Le groupe d'orientation responsable des homologations de l'OCDE s'est réuni en juillet 1998 et a convenu d'un plan de travail détaillé afin que les documents d'orientation soient prêts pour la rencontre du Forum sur les pesticides de l'OCDE, en novembre. Les premières versions des documents d'orientation ont été présentées en juillet sur la page web du Programme sur les pesticides de l'OCDE (<http://www.oecd.org/ehs/pesticid.htm>). La première révision du document d'orientation sur le dossier, qui sera présentée à l'approbation des intéressés peu après la rencontre du forum de novembre, paraîtra au début de 1999.

La deuxième révision du document d'orientation sur le dossier et la première révision du document d'orientation sur la monographie devraient être présentées à la rencontre du Forum sur les pesticides en juin 1999.

Le groupe d'orientation recommande également que le Forum publie des documents distincts contenant les éléments suivants :

- O Formules de sélection canadiennes utilisées pour déterminer si les études individuelles sont complètes (début de 1999);
- O Modèles produits par l'ARLA et l'EPA sur la l'organisation et le mode de présentation des rapports d'étude individuels (milieu de 1999).

Une fois terminée la deuxième révision (juin 1999), les documents d'orientation ne devraient pas faire l'objet d'une nouvelle révision avant un certain temps, car une période de stabilité est souhaitable pour l'industrie et les examinateurs des services gouvernementaux. L'élaboration de modes de présentation communs permettra de trouver une formule acceptable pour tous les pays membres de l'OCDE.

Le plan d'application des documents de l'OCDE devrait être préparé pour juin 1999.

C6. Harmonisation des méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle, occasionnelle et résidentielle

Élaboration de déclarations de principe sur des questions spécifiques accompagnées de recommandations concernant l'harmonisation

La version définitive de l'ébauche des documents de discussion consacrés à chacune des questions est prête; on a réuni le tout dans un document de la série des Notes d'information consacrée aux approches harmonisées applicables à l'évaluation de

l'exposition. Ces Notes d'information, qui devaient être prêtes pour juin 1998, seront présentées à l'approbation finale des agences en décembre. Il devrait en résulter une approche commune applicable aux 11 questions techniques définies initialement.

Collaboration à l'élaboration des bases de données sur l'exposition post-application et nouvelle conception de la base de données sur les manipulateurs de pesticides

L'ARLA, l'EPA et le *California Department of Pesticide Regulation* participent toujours aux réunions trimestrielles du *Joint regulatory/Industry Task Force Committee* américain. Les travaux portant sur les deux bases de données concernant le délai de sécurité après traitement (terrains résidentiels et milieu agricole) avancent comme prévu.

La nouvelle conception du logiciel de la base de données sur les manipulateurs de pesticides (PHED) est terminée; le nouveau logiciel, actuellement à l'essai, devrait être prêt pour 1999.

Préparation d'un document d'orientation harmonisé pour l'évaluation de l'exposition aux pesticides après traitement

Le rapport final de l'atelier sur l'évaluation de l'exposition aux produits antiparasitaires à la suite de l'application (Toronto, du 6 au 8 octobre 1997), qui contient des recommandations, est distribué sur demande par l'ARLA. Les recommandations formulées dans ce rapport, de même que celles du *Science Advisory Panel* de la FIFRA (25 mars 1998) et celles qui résultent de la consultation publique effectuée par l'ARLA, sont actuellement incorporées à la dernière version du document d'orientation. On prévoit la tenue d'une réunion en novembre 1998, à Ottawa, pour décider de la forme définitive du processus d'examen; l'EPA et les organismes de réglementation canadiens seront présents. Ces travaux aboutiront à la production d'un document harmonisé pour l'ALENA au début de 1999. Pour faire progresser encore davantage l'harmonisation à l'échelle internationale, l'OCDE a accepté de préparer des documents d'orientation en s'inspirant du document définitif de l'ALENA.

C7. Étude de faisabilité concernant les techniques et les méthodes probabilistes d'évaluation écologique

Le but du comité écologique sur les méthodes d'évaluation des risques (ECOFRAM) de la FIFRA est d'identifier, élaborer et valider des outils et des techniques pour l'évaluation probabiliste du risque écologique que présentent les pesticides. On a constitué des groupes de travail sur le milieu terrestre et le milieu aquatique où l'ARLA, l'EPA et d'autres intervenants sont représentés : ces groupes examineront les méthodes d'évaluation écologique actuellement en usage et mettront au point des outils et des méthodes probabilistes.

Le groupe de travail sur le milieu terrestre examine diverses méthodes destinées à raffiner l'évaluation du risque écologique dans le contexte de l'homologation des pesticides et prépare des exemples dans lesquels les divers facteurs d'incertitude associés à la mortalité estimative attribuable aux pesticides sont pris en compte.

Le groupe de travail sur le milieu aquatique a mis au point un modèle conceptuel réunissant les propriétés des pesticides, les paysages agricoles et les écosystèmes aquatiques en interaction qui influent sur l'exposition. À partir de ce cadre de travail, le groupe a conçu un système progressif dans lequel l'évaluation du risque passe progressivement de l'évaluation déterministe à des évaluations probabilistes de complexité croissante (c.-à-d. d'un simple étang de ferme à l'ensemble d'un bassin hydrographique).

Ces deux groupes de travail prévoient remettre l'ébauche de leur rapport au printemps 1999 et présenter leurs travaux au SAP au cours de l'hiver 1999. Le GTT, toujours soucieux d'harmoniser les procédures d'évaluation écologique entre les pays de l'ALENA, prendra en compte les résultats des travaux des groupes de l'ECOFRAM. Le résultat sera communiqué à l'OCDE pour les projets d'harmonisation ultérieurs.

C8. Produits de formulation/ingrédients inertes (autres ingrédients)

À la réunion de juin 1998 du GTT, le Conseil exécutif a approuvé le projet d'une procédure harmonisée pour l'évaluation des produits de formulation et des ingrédients inertes utilisés dans les pesticides dans les pays membres de l'ALENA afin de faciliter le partage du travail et d'améliorer l'efficacité de l'évaluation.

L'évaluation des procédures actuellement en usage à l'EPA et à l'ARLA est pratiquement terminée et, s'il reste des points à régler, ils seront tous traités à la réunion qui doit avoir lieu à Washington (D.C.) en novembre 1998. On a reporté à plus tard le bilan sur le protocole d'entente concernant les échanges d'information commerciale confidentielle; à la réunion de novembre, on examinera aussi les stratégies à suivre pour mener ce projet à bien. Les résultats de cet examen seront présentés au Conseil exécutif en décembre en vue de la reprise du projet.

Un projet connexe est mené par l'EPA et l'ARLA en vue d'harmoniser la formule utilisée pour recueillir de l'information de base sur la formulation des pesticides (*Confidential Statement of Formula* aux États-Unis et formule des spécifications du produit antiparasitaire au Canada) : les travaux avancent bien. Les États-Unis et le Canada ont maintenant préparé une formule harmonisée provisoire qui deviendra définitive lorsque chacun des pays concernés aura adapté ses procédures administratives et judiciaires.

D. Sous-comité de la réduction des risques

D1. Lutte intégrée contre le doryphore de la pomme de terre

Ce projet a été reporté et sera incessamment mis officiellement « en suspens ». Il sera repris lorsque les ressources nécessaires pourront être affectées à sa réalisation et qu'un échéancier des travaux qu'il reste à faire aura été arrêté.

D2. Lutte intégrée pour le canola

Le document cadre sur la stratégie de lutte intégrée pour le canola paraîtra bientôt. Le comité directeur s'est réuni en août 1998 à Minneapolis (Minnesota) et a terminé la matrice de gestion d'après l'information fournie par les producteurs. Cette matrice est actuellement à l'étude.

Un atelier, qui doit avoir lieu en novembre 1998 à Winnipeg (Manitoba), a été organisé pour jeter les bases de modèles de plans de lutte intégrée conçus pour des exploitations agricoles déterminées situées dans diverses régions. Un groupe de travail a été chargé de chercher des moyens permettant de mesurer l'implantation de la lutte intégrée et d'évaluer les résultats ou l'impact de ce mode de lutte; ce groupe se réunira après novembre 1998.

Les activités et les échéances prévues au plan de travail détaillé de ce projet ont été revues : la réalisation du projet accuse un certain retard.

D3. Examen conjoint d'une phéromone

L'examen conjoint de la phéromone du perce-pousse du pin, qu'on propose d'utiliser en foresterie, est en voie de réalisation conformément à la procédure convenue (procédure révisée pour les examens conjoints, janvier 1998). Les évaluateurs des deux agences ont terminé l'examen préliminaire des demandes d'exemption. Cet examen a été retardé parce qu'il a fallu plus de temps que prévu pour s'entendre sur les exemptions concernant les données. L'examen des données et l'échange des rapports d'examen scientifique sont en cours.

D4. Examen conjoint d'un pesticide microbien

L'examen conjoint d'un inoculum de la souche Ral-3 de *Burkholderia cepacia* pour le traitement des semis de conifères est en cours. L'examen des données accessibles et l'échange des rapports d'examen scientifique sont terminés. Toutefois, comme on craint que certaines souches de *Burkholderia cepacia* soient nocives pour les personnes atteintes de mucoviscidose, l'EPA et l'ARLA demanderont l'avis d'experts scientifiques de l'extérieur sur cette question de santé avant de rendre la version définitive de leurs évaluations des risques que peut poser cet inoculum. La décision concernant l'examen conjoint a donc été reportée.

D5. Étiquetage pour la gestion de la résistance aux pesticides

À la conférence qui les a réunies le 11 août 1998, l'ARLA, l'EPA et la CICOPLAFEST ont convenu, sous réserve de certaines modifications mineures, d'accepter la dernière version de l'ébauche de lignes directrices. Chaque pays consultera les intervenants concernés au cours de l'automne 1998 et, en hiver ou au printemps 1999, publiera les lignes directrices dont l'application résultera de l'adhésion volontaire de l'industrie.

Pour faire en sorte que l'industrie donne son adhésion à ce programme et que le contenu de celui-ci concorde avec les activités des autres groupes concernés, l'ARLA a entrepris

des négociations avec l'*Insecticide Resistance Action Committee* et le *Fungicide Resistance Action Committee*.

D6. Lutte intégrée pour la production de canneberges

Ce projet, lancé en juin 1998, doit permettre de coordonner les activités réalisées au Canada et aux États-Unis pour élaborer des stratégies de lutte antiparasitaire compatibles avec la durabilité des ressources et pour définir un contexte commun dans lequel seront arrêtées les décisions relatives à l'homologation. À la première réunion consacrée à ce projet, on a retrouvé à Montréal, les 19 et 20 avril 1998, des producteurs canadiens, des experts de lutte intégrée des gouvernements provinciaux et du secteur privé, des chercheurs, des représentants de l'industrie ainsi que de l'EPA et de l'ARLA. Un comité directeur, convoqué pour janvier, a été chargé d'élaborer un plan de travail détaillé en vue de la réunion du GTT, en juin.

D7. Harmonisation des exigences concernant les données sur les pesticides microbiens

Ce nouveau projet doit permettre de coordonner, par le truchement du Forum sur les pesticides de l'OCDE, les activités d'harmonisation concernant les pesticides microbiens en Amérique du Nord avec celles des pays de l'Union européenne. L'homologation des pesticides microbiens dans les pays de l'OCDE a fait l'objet d'une étude au printemps 1998. Le secrétariat de l'OCDE distribuera bientôt le rapport sur les réponses fournies par 18 pays. Des évaluateurs des Pays-Bas, des États-Unis, de Suède et du Canada se sont rencontrés à Washington (D.C.) en août 1998 pour comparer les approches des autorités de réglementation de leurs pays et les exigences en matière de données concernant deux produits microbiens récemment soumis à un processus d'examen en Europe. Le Mexique a été convié à ces activités. En octobre 1998, les États-Unis et le Canada doivent également participer à un atelier organisé par l'Union européenne sur les exigences en matière de données concernant les produits microbiens.

D8. Nouvelles activités

Dans la perspective de nouvelles possibilités de travail à exploiter dans le cadre de l'ALENA, l'ARLA et l'EPA examinent actuellement de l'information de base qui fera partie des questions abordées à la prochaine assemblée du GTT en juin 1999. On envisage notamment de traiter les points suivants :

- comparaison des approches de la gestion de la résistance appliquées aux États-Unis et au Canada en ce qui touche les plantes qui contiennent des toxines de *Bacillus thuringiensis* par suite d'une modification génétique;
- harmonisation des exigences en matière de données concernant les produits biochimiques non phéromonaux;
- moyens susceptibles de remplacer les fongicides applicables après la récolte qui sont classés cancérigènes de catégorie B2.